ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE
Bureau du registraire - logistique académique

4288 : Certificat en télécommunications

HORAIRE AUTOMNE 2024

Locaux A: bâtiment sud, 1100, Notre-Dame O.
Locaux B: bâtiment nord, 1111, Notre-Dame O.
Locaux D: bâtiment sud-ouest, 1219, rue William
Locaux E: bâtiment ouest, 1220, Notre-Dame O.
Locaux F: 1130, rue William

AVIS IMPORTANT
Les activités d'enseignement se tiendront en présence sur le campus, sauf celles spécifiquement indiquées à distance (voir la colonne Mode d'ens. ci-dessous). Votre présence sur le campus sera requise.
En savoir plus sur les modes d'enseignement

COURS	GR	JOUR	HEURE	ACTIVITÉ	Mode d'ens.	LOCAL	ENSEIGNANT	PRÉALABLES
ATE100	INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE							
	La formation ATE100 est offerte sur la plateforme de cours en ligne Moodle. La durée de la formation est estimée à environ 4 heures. Afin de respecter les différents rythmes d'apprentissage et les diverses plages horaires où les étudiant (es) sont disponibles, une période de 5 semaines sera accordée pour compléter la formation.							
	01			Atelier	D			
		Dates: 16 septembre au 21 octobre 2024						
	02			Atelier	D			
		Dates: 16 septembre au 21 octobre 2024						
	03			Atelier	D			
		Dates: 28 octobre au 2 décembre 2024						
TEL160	PROJET EN TÉLÉCOMMUNICATIONS							Minimum 21 Cr
	01	Mar	18:00 - 21:30	Projet	P	B-4418		
		10 septembre 2024 17 septembre 2024 24 septembre 2024 01 octobre 2024 08 octobre 2024 15 octobre 2024 22 octobre 2024 29 octobre 2024 05 novembre 2024 12 novembre 2024 19 novembre 2024 26 novembre 2024 03 décembre 2024						
		Dates limites d'abandon avec (AX) / sans (XX) remboursement : 16 septembre 2024 / 11 novembre 2024						

NOTES

a) Programmes d'études

B : baccalauréat

GAQ : certificat en gestion et assurance de la qualité

GC : certificat en gestion de la construction

GE : certificat et programme court de 1er cycle en gestion des établissements

PI : certificat en production industrielle

CT : certificat en télécommunication

TS : certificat spécialisé en génie des technologie de la santé

b) Activités

C : cours — TP : travaux pratiques — LABO : laboratoires

TP/2 : travaux pratiques aux deux (2) semaines — LABO/2 : laboratoires aux deux (2) semaines

TP (A+B). Dans un cours, si le nombre d'étudiants le justifie, les travaux pratiques seront divisés en deux (2) groupes (A+B). La moitié des étudiants devront se présenter à la première période de deux (2) heures et les autres devront se présenter à la deuxième période de deux (2) heures. Ceci vous sera confirmé au début du trimestre. Un étudiant peut donc s'inscrire à deux (2) cours dont les travaux pratiques (TP) ont lieu en même temps, s'il est indiqué (A+B) à côté de chacun des travaux pratiques (TP).

c) À TOUS LES ÉTUDIANTS DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT :

Les cours de concentration ne peuvent être suivis qu'après la réussite d'un minimum de soixante-dix crédits de cours du programme.

Les cours obligatoires doivent être suivis selon une séquence correspondant à la grille de cheminement type du programme.